

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Rome pendant le Concile.

Lettres de Louis Veuillot.

LIX

Rome, 15 mars.

Les jeunes gens du Canada qui ont rempli leurs engagements de deux années dans le régiment des zouaves pontificaux quittent Rome demain et retournent chez eux. De ces premiers arrivés, il ne reste que leur chef, par l'âge, par la taille et par le rang, l'honorable M. Taillefer, jadis avocat et cultivateur à Montréal, aujourd'hui sous-lieutenant. Les autres étudiants, jeunes professeurs, propriétaires, quelques-uns séminaristes, vont reprendre leur profession, leur charrière, leurs intérêts de famille ou achever leurs études. M. Taillefer, homme fort digne de ce nom de chronique, pacifique, vaillant et dévoué suivant la nature des poux, garde le poste d'ainé qu'il remplit si bien pour l'honneur et la foi de son pays. Lui et M. le chanoine Moreau, aumônier particulier de l'expédition, sont véritablement le père et la mère de ces mâles enfants très unis par la foi, par le patriotisme, par le drapeau, par tous les beaux liens de l'amitié sainte.

L'occasion m'étant offerte de faire une visite aux partants, j'en ai profité pour leur remercier de la joie que m'avait donnée leur arrivée. Ce fut l'une des meilleures émotions de ma vie lorsque, il y a deux ans, j'apparis qu'il y avait à Paris une troupe de croisés qui venaient du Canada pour défendre Rome. Des croisés au temps de M. About, de M. de la Bédollière et de M. Renan, et de M. Rouland, et de ce pauvre petit sous-préfet de *Francis* ! Certes, depuis trente-deux ans que je me bats et que je suis battu à peu près, grâce à Dieu, tous les jours pour la cause de saint Pierre, oui, depuis ce temps-là et dès le commencement j'ai eu bien des espérances, et je les ai encore, et elles ont grandi ; mais jusqu'en 1863, jusqu'au moment du passage des Canadiens, je n'avais pas espéré que je verrais des croisés. Je me hâtai de courir à Saint-Sulpice, où l'on m'avait dit qu'ils entendaient la messe. Je les vis en bon ordre, jeunes, vigoureux, graves, tels enfin qu'ils devaient être, des garçons de bonne race, de bons et fiers chrétiens qui savaient bien ce qu'ils faisaient et qui portaient comme il faut le beau poids de leur sacrifice, sans l'ignorer et sans le trouver lourd.

Le digne curé de Saint-Sulpice monta en chaire, leur parla dans la simplicité de son cœur et fut éloquent. Tout cela était vraiment beau, et cette scène qui eût été touchante partout, convenait davantage en ce lieu de Saint-Sulpice, parmi les souvenirs vivants de la cure de M. Ollier et du cabaret de la pauvre et grande Marie Rousseau, d'où partit la civilisation française et catholique du Canada, si florissante après deux siècles et demi, qui ont vu périr tant de choses. Si la foule qui lit M. About et M. Renan, et qui écoute M. Rouland, voyait les tableaux que Dieu nous déroule et entendait les discours qu'il nous tient et les poèmes qu'il nous chante, elle pourrait comprendre pourquoi, en général, nous n'estimons pas beaucoup le style ni les inventions de la tribune et du Parnasse. C'est fade. La poésie de l'épître ne vaut pas celle du bénédicteur.

On sait que je ne méprise point du tout le don de M. Hugo. Je défie bien toutes fois M. Hugo, dans ses meilleurs jours, de fabriquer une petite épopée qui égale celle des croisés canadiens, se reposant à Saint-Sulpice sur le chemin Saint-Pierre. Dédaignant les merveilles de Paris, ils sont repartis, après la messe, sans avoir vu ni M. About, ni M. Renan, ni M. Rouland, ni la *Belle Hélène*, délices des rois, des empereurs et des peuples.

J'ai donc retrouvé ces braves jeunes gens à la veille du retour, contents d'être venus, contents de s'en aller, car ils ont bien accompli leur dessein de dévouement et de justice, et ils vont rentrer comme ils sont partis, pieux et purs, dignes des embrassements de leurs mères et de leurs sœurs, dignes des couronnes civiques qui leur sont préparées. Que leurs concitoyens les reçoivent en triomphe, ils ont la gloire du peuple, ils ont droit au sourire des vierges et à la bénédiction des vieillards. Défendant la grande patrie commune, la nationalité, mère, en qui vivent toutes les autres et qui garde la source du droit et de la liberté, ils ont bien mérité de la patrie particulière. La mort de Rome serait la mort des patries. Ils n'ont pas seulement défendu Rome, ils l'ont édifiée. Elle a admiré leur discipline, leur piété, leur douceur. Dans cette armée chrétienne et dans ce corps d'élite tout plein des meilleures ardeurs de la jeunesse, on les a vus parmi les plus honorés, et ils ont soutenu l'éclat d'un drapeau dont la splendeur n'est surpassée ni égalée nulle part.

J'ai osé leur adresser la parole. Je ne sais comment j'ai pu faire pour ne rien dire qui vaille. Tant de gens savent dire des choses passables à propos de rien, et ici il y avait tant à dire ! Ce n'est pas l'émotion qui manquait ; les idées, d'une certaine manière, ne manquaient non plus ; mais les nues se sont envolées devant ces yeux et ces oreilles qui attendaient quelque chose, et les autres sont venues quand c'était fini. Je me suis rappelé ce bonhomme qui regorgeait toujours de réponses victorieuses, mais après la conversation. Cette infirmité est commune, voilà pourquoi les orateurs ont toujours d'irréconciliables ennemis, entre lesquels on trouvera toujours beaucoup d'hommes de bon sens. Mais, d'un autre côté, les orateurs seront toujours adorés de ceux qui sont sensibles au dangereux plaisir d'entendre parler sans avoir eux-mêmes rien à dire. M. Rey, du *Moniteur*, aurait voulu que le Concile fût préparé par des hommes d'affaires, et qu'ensuite les orateurs spéculatifs et autres pussent prendre leurs aises même durant des années.

Selon mon humble avis, ce n'est pas le moyen que Dieu a donné pour faire de bons décrets, et le *Lingus* et le *Verbo* n'est point entré dans la sainte Ecriture. Un Père ennuyé, si j'ose ainsi traduire sa pensée, d'un long, et beau, et vide latin qu'il venait d'entendre, et qu'à son avis l'on vantait trop, me disait : Si j'étais président du Concile, je ferais venir un habile joueur de violon, je lui commanderais d'exécuter une longue sonate, et je dirais ensuite à mon discours et à ceux qui l'admirent : Ce joueur de violon fait ce que nous ne saurions pas faire : trouvez-vous qu'il soit l'homme qu'il faut pour rédiger nos décrets ?

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que je n'ai pas fait un magnifique discours, malgré la bonne volonté que je me sentais au milieu de ces braves jeunes gens. Que n'ai-je eu la pensée d'invoquer la descendante amitié de Monseigneur l'Evêque de Tulle et de l'amener là ? C'était une assemblée et une circonstance faites pour sa parole sans pareille, et j'aurais à vous envoyer quelque couronne à suspendre aux portiques du temple et à garder dans les archives de cette France de là-bas, jeune, sincère, croyante, ardente pour le bien, telle enfin que nous fumes en ces siècles de floraison, maintenant hélas ! passés, quand nous allions en conquête pour le Christ, la croix sur la poitrine, l'Eucharistie dans les plis de notre drapeau.

Bon voyage, fils de France, qui n'avez rien abjuré et rien perdu, ni la sagesse, ni l'esprit, ni le cœur ; bon retour dans vos foyers, où notre vieil honneur est toujours vivant. Les anges qui sont venus avec vous retourner avec vous, contents de vous. Gardez la flamme de France, gardez la flamme de Rome et du Christ. Echauffez-en le cœur de vos jeunes confrères, et qu'ils viennent à leur tour, et qu'après eux viennent vos enfants et vos neveux, conservant cette tradition chevaleresque et chrétienne que les siècles n'ont pu rompre et que vous avez si glorieusement rallumée. La prière de Pie IX est sur vous, et qui sait quel rêve de durée, quel germe de grandeur et peut-être d'empire vous emportez de la vieille Rome et de l'imprévisible Vatican !

LOUIS VEUILLANT.

NOUVELLES GENERALES DE ROME.

On écrit de Rome à l'*Univers* aux dates suivantes :

Rome, 3 mars.

Les Romains sont vraiment bien privilégiés. Ils ont de belles et riches églises, et dans leurs églises des trésors et des richesses incomparables, et pour honorer ces reliques et célébrer les patrons de leurs temples, on leur offre des fêtes interrompues. Ils ont les stations avec leurs nombreuses indulgences ; ils ont les solennités en l'honneur des Saints ; ils ont parfois la présence du Pape, ce Roi du monde, et en ce moment, toujours le concours de beaucoup d'Evêques. Il n'y a pas de jour et d'heure dans cette Rome tournée, où quelque sanctuaire ne soit embaumé des parfums de l'encens, et où le sentil de quelque église ne soit jonché de fleurs et de rameaux verts.

On célébrait hier la fête de saint Thomas d'Aquin, aux Saints-Dominique et Sixte, et à l'Eglise de la Minerve, et il y avait en même temps station avec indulgence de dix ans et dix quarantaines à Saint-Jean della Vigna et à Saint-Pierre es liens. A Saint-Pierre, j'ai vu exposées les chaînes du saint, deux morceaux insignes de sa croix, un doigt et un bras de sainte Agnès et la tête de sainte Constance. J'ai vu beaucoup de Prélats, de toutes les parties du monde, prosternés au pied de l'autel, et des groupes de zouaves qui priaient comme des anges. Dans les stalles du chœur, formant couronne, chantaient soixante jeunes voix. J'ai regardé pendant quelque temps le *petit Mortara* : il était là, dans sa stalle, vêtu de blanc ; il m'a paru tout heureux et plein de piété ; il a

maintenant dix-huit ans.

Ce matin, j'ai pu assister aussi à la chapelle cardinalice qui s'est tenue à Sainte-Marie de la Minerve, à l'autel de Saint-Thomas d'Aquin. La Minerve a été restaurée de 1849 à 1854 par les Pères dominicains, sous le gouvernement du P. Jandel. Les restaurations ont coûté au delà d'un demi-million. L'Eglise est d'une grande magnificence. Il y avait foule près du tombeau d'Ange de Fiesole.

La messe a commencé à dix heures. Dix-sept Cardinaux occupaient devant l'autel une enceinte réservée ; le Cardinal Patrizzi siégeait sur la première banquette à droite. J'ai aperçu S. Em. le Cardinal Mathieu, un peu plus loin dom Pitra, et à quelque distance le Cardinal Bonaparte.

Le panegyrique de saint Thomas a été prononcé par un jeune novice, élève de la Minerve. Il a parlé pendant vingt minutes environ, avec beaucoup de feu, en un latin très choisi, avec un peu trop de volubilité peut-être. C'était d'ailleurs probablement son début, sa figure trahissait une légère émotion. Il a parlé de la doctrine de saint Thomas, des magnifiques éloges qu'en ont faits les Conciles, et avec les Conciles les Souverains Pontifes ; jetant un rapide coup d'œil sur l'œuvre immense du docteur Angélique, il a dit qu'en vérité l'œuvre n'était pas au-dessous des éloges que confirmait d'ailleurs et avait dépassés une parole irréfutable et bien connue : *Bene scripsisti de me, Thomas*.

Ces dernières paroles ont donné au jeune orateur l'occasion d'un magnifique développement. On peut donc, a-t-il dit, boire à longs traits à cette fontaine de science. Dieu lui-même nous est un garant de la pureté de cette eau. "Quand saint Thomas développe sa philosophie, *bene !* quand il réfute les erreurs, *bene !* quand il affirme et qu'il enseigne, *bene !* C'est Dieu lui-même qui lui rend ce témoignage."

A la descente de la chaire, le jeune dominicain est allé saluer séparément chacun des Eminentissimes Cardinaux présents ; Mgr Mathieu lui a répondu par un assez gracieux sourire.

La *Gazette d'Augsbourg* a divisé en trois catégories les Prélats français ; les ultramontains, les modérés, les gallicans et les libéraux. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour arriver à prouver qu'en définitive, les Evêques français qu'ils disent *opposants*, sont supérieurs en nombre comme en intelligence aux Evêques *dociles*. Or, comme en ne donnant que deux catégories, ultramontains et gallicans, il eût été trop évident que ceux-là sont plus nombreux que ceux-ci, on a inventé la catégorie des *modérés*, qui, en diminuant les ultramontains, permet de crier partout que les Evêques français libéraux sont les premiers en nombre. C'est une pauvre ruse et un bien petite tactique. Le public d'ailleurs est maintenant suffisamment renseigné.

Un Evêque disait hier : "On sait bien maintenant que nous sommes : 1o tous catholiques ; 2o désirant et voulant en très grande majorité la définition de l'Infaillibilité du Pape. Il y en a bien quelques-uns qui, sous prétexte que la société est grandement malade, ne veulent pas qu'on lui enseigne trop de vérités ; c'est pour eux une affaire de système."

Le Saint-Esprit va prononcer. On pressent d'ailleurs sa parole ; voilà le *Francis* et la *Gazette* qui prennent leurs précautions et affirment que le nouveau règlement nous enlève notre liberté. C'est le fond du cœur qui se révèle, et c'est aussi la lumière qui se fait. J'ai entendu le dire à un autre Prêlat : "Décidément le *Francis* et la *Gazette* semblent vouloir jeter le voile et prendre parti contre le Concile. Du moins, dès qu'ils seront plus explicites, ils seront moins dangereux, et les familles chrétiennes sauront mieux ce que leur impose la conscience et le devoir."

Il paraît que les Pères du Concile sont décidés à demander instantanément la discussion immédiate et la solution définitive, avant toute autre, de la question de l'Infaillibilité. J'apprends de bonne source que divers *Postulata* doivent être déposés dans ce sens, aujourd'hui même, à la commission instituée par le Pape. On m'assure également que d'autres Evêques vont faire des démarches personnelles dans le même but. On est las du scandale entretenu par la *Gazette*, le *National*, le *Moniteur* et le *Francis*, aussi bien que par ceux qui les soutiennent et les appuient, et le temps paraît venu d'en finir, pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Nihil est occultum quod non sciatur... Il paraît, en effet, que l'on tient en main les fils de beaucoup d'intrigues, et que puisqu'ils veulent tant la lumière, on la fera.

Rome, 10 mars.

La plupart des Evêques ont reçu aujourd'hui même, par la poste et sous pli cacheté, un factum en assez bon latin, portant une prophétie de sainte Brigitte arrangée pour les besoins d'une mauvaise cause. Ce factum invite les Evêques à prier et à méditer à genoux devant leur crucifix. L'auteur les engage à demander à Celui qui paraît entouré de pompes royales *et qui gaudet, amantque appellari Vicarius Christi* est digne de représenter Celui qui se disait le dernier des hommes, *novissimus virorum*. "Il me semble avoir lu quelque chose de ce genre-là du poète Hugo," me disait ce matin un Evêque.

Mgr de Mérode s'est malheureusement cassé la jambe en visitant les Thermes de Dioclétien. Tous les soins nécessaires lui ont été immédiatement donnés, et hier son état de santé était beaucoup meilleur. Son chirurgien, M. Ceccarelli, annonçait une diminution considérable de l'inflammation, circonstance qui permettrait dans peu de donner à la cure un cours régulier. Aidé par sa robuste constitution, Mgr l'Archevêque de Mélitène n'aura qu'à se prêter à une condition difficile, le repos.

Le Saint-Père a daigné recevoir aujourd'hui un savant français, M. Victor Guérin, dont on connaît les longs et utiles travaux sur la Palestine, sur les lieux de l'histoire, de Samos, de Rhodes, sur la régence de Tunis, etc., travaux condensés en huit volumes grand in-8 que Sa Sainteté a daigné agréer en don.

M. Victor Guérin a rempli en 1852, 1853, 1854, 1860 et 1863 des missions

scientifiques du gouvernement français, et s'est formé sur toutes les questions orientales des opinions empreintes d'un esprit très chrétien, très élevé, et en même temps très conciliant. Aussi le Saint-Père l'a-t-il accueilli et écouté avec une extrême bienveillance.

Hier, Sa Sainteté a parcouru le Corso à pied et suivi par la foule qui l'acclamait. Le visage du Saint-Père était, comme toujours calme et souriant.

Le vol à la surface de l'eau.

Plusieurs savants français s'occupent en ce moment de résoudre une question qui, dans sa nouveauté, peut intéresser les chercheurs et les inventeurs : le vol à la surface de l'eau. Ce vol ne présente aucune impossibilité physique ; et il offre sur le vol en l'air des facilités d'exécution qui sont de nature à en faire une réalité pratique à une époque où l'aviation sera encore une pure hypothèse.

Voici sur cet intéressant sujet, un mémoire qui a été transmis à l'Académie des Sciences par M. Planavergue, un de nos savants les plus distingués :

Depuis M. Nadar, des esprits hardis ont cherché à prendre possession du domaine de l'atmosphère. Leurs tentatives ont échoué jusqu'à ce jour ; ce qui prouve uniquement que le moment de résoudre le problème de l'aviation n'est pas encore arrivé. Il est très probable, en effet, que le moteur propre à réaliser le vol dans l'air n'est pas encore découvert.

Mais si le vol dans les régions atmosphériques est encore à l'état d'utopie, il n'en est pas de même du vol à la surface de l'eau, qui est un cas particulier et très important du problème général ; et, comme les conquêtes de l'homme sur la nature sont lentes et progressives, il est éminemment probable que le vol à la surface de l'eau est un échelon qu'il faut nécessairement gravir pour s'élever dans les régions atmosphériques.

Le vol à la surface de l'eau est en effet incomparablement plus facile à réaliser que le vol au sein de l'atmosphère, parce que ce liquide, mille fois plus dense que l'air, offre une résistance d'inertie mille fois plus grande, et peut fournir une poussée verticale mille fois plus forte. En outre l'eau procurera aux populations un point d'appui mille fois plus résistant que l'atmosphère.

Ces considérations établissent clairement que le problème général doit être abordé par ce cas particulier, et que, dans ces conditions restreintes, les moteurs actuels sont plus que suffisants pour le résoudre.

Naguère la navigation avait une supériorité marquée sur la locomotion terrestre ; mais les chemins de fer ont produit une révolution, et la supériorité est échue à celle-ci. Je crois que le vol à la surface de l'eau est destiné à produire une révolution équivalente en faveur de la navigation, et que la supériorité reviendra aux mers et aux cours d'eau, qui sont les grandes voies pour le commerce et les relations des peuples.

Deux moyens se présentent pour réaliser le vol à la surface de l'eau : le roulement et le glissement sur la surface liquide. Je ne m'occuperai pas du premier qui a été décrit déjà, mais je crois utile d'attirer l'attention sur le second

haut le journal ; et il arriva enfin à ces lignes qu'il lut toutes d'une haleine :

"Parmi les volontaires français les plus braves et les plus dévoués, on a distingué le jeune comte Louis d'Ebbingham, qui a été mortellement frappé par quatre balles picmoutaises. Sa malheureuse mère est arrivée à Rome pour réclamer le corps de son fils unique, qu'elle veut ramener dans sa patrie."

Andrée poussa un cri étouffé et tomba en arrière sur sa chaise, pâle comme une statue de marbre blanc ; on courut à elle, et après quelques soins, elle reprit connaissance ; elle nous jeta un regard désolé, et dit, d'une voix que j'en oublie jamais :

"C'est à cause de moi que cette malheureuse mère n'a plus de fils, et je l'ai maïs ! Je l'aimais !

La foi était venue—trop tard.

**

Bientôt, le monde apprit qu'Andrée d'Ebbingham lui faisait d'éternels adieux. Elle fit trois parts de son immense fortune : elle laissa l'une à sa famille, la seconde aux pauvres des différentes paroisses qu'elle avait habitées, la troisième au Saint-Siège ; puis, pauvre, débarassée de ces biens qui avaient fait le malheur de sa vie, elle se donna à Jésus-Christ, en entrant dans l'Institut de Notre-Dame de Sion. Elle y mena une vie zélée et austère, et elle est morte, il y a deux ans, à Jérusalem, où elle habitait avec ses compagnes la maison qui fut le prétoire où souffrit le Sauveur.

MADAME BOURDON.

F.V.

Scuiletton du Courrier du Canada.

6 AVRIL 1870.

ANDREE D'EFFAUGES.

(Suite et fin.)

Elle n'écrivit plus. Ceux qui la revirent à Bleutour la trouvèrent belle, charmante, mais grave ; on s'étonnait qu'une personne si comblée eût si peu de goût pour les distractions et parut se plaire dans cette maison de campagne, antique et dénuée de luxe, où tout respirait la tranquille vie de famille d'autrefois. Le comte Pierre, s'y reposait des fatigues de l'hiver, sa femme se complaisait dans cette solitude, et Andrée ne paraissait avoir nulle envie de la quitter, ni pour de lointains voyages, ni pour des séjours dans des demeures seigneuriales qu'elle possédait ailleurs. Elle s'était arrangée une vie paisible, la messe du matin, la visite des malades qu'elle effectonnait beaucoup, des lectures sérieuses, des travaux à l'aiguille, et la peinture à laquelle elle s'appliquait longuement remplissait ses journées. Elle riait fort peu, pourtant elle était aimable et prévenante, surtout pour ceux qu'elle connaissait. Elle ne parlait à personne du passé ; y pensait-elle ? regrettait-elle ? avait-elle aimé ? nul ne peut entrevoir les secrets de ce cœur profond et scellé. Seulement, son tuteur même ne lui parlait plus mariage.

Dès qu'on sut, dans le pays, l'arrivée de Mademoiselle d'Effauges et de sa

famille, les voisins, mêmes éloignés, vinrent faire visite et renouer les anciennes traditions d'alliance et d'amitié. Parmi ces voisins les plus proches, se trouvaient une vieille dame et son fils qui portaient un des noms les plus antiques et les plus respectés de la Flandre. Louis d'Ebbingham, comptait parmi ses ancêtres des magistrats et des guerriers, des diplomates et des écrivains, sa mère descendait de ce Denis de Morbecque qui regut à Poitiers, l'épée du roi Jean ; leur fortune était moins grande que leur noblesse ; pourtant ils vivaient paisiblement et honorablement sur un petit domaine, ancien pavillon de chasse, qui n'était pas éloigné du château d'Andrée.

Madame d'Ebbingham, femme de l'ancienne roche, douce, excellente, parut se prendre d'une grande amitié pour Andrée ; elle la voyait souvent, et son fils l'accompagnait toujours. Il était impossible d'être plus timide et moins expansif que ce jeune homme, quoiqu'il qu'il y eût quelquefois sur son visage une expression ferme et grave qui attestait une âme, des pensées et des convictions sous cet enveloppe presque enfantine, ces joues rougissantes, cette parole prompte à se troubler et à s'éteindre. En général, il parlait peu ; seulement, il arriva qu'en attendant de disputer devant lui sur les affaires d'Italie, alors en train de se faire (on était en 1859), il s'anima soudain, et par quelques paroles brèves, saccadées, il exprima son mépris pour la révolution et son admiration pour le souverain Pontife. Puis il retomba dans son mutisme ordinaire.

Ce jeune homme aimait Andrée, et, certes, il aimait pour la première fois. Tous virent cet amour elle seule ne parut pas s'en apercevoir, à moins qu'un redoublement de fierté sévère dont elle

s'environna, ne fût la muraille élevée entre elle et cet amour. Elle parut n'accorder aucune attention à ce jeune homme que sa présence, que le son de sa voix faisaient pâlir et rougir ; elle regut d'un air glacé ses timides prévenances ; elle écouta, dans le silence le plus dédaigneux, les touchants éloges que la mère faisait de son fils. Elle fit enfin, comme le roi-prophète, un *pacte avec ses yeux, un accord avec son cœur*, pour qu'ils ne puissent trahir ses sentiments, ni ses pensées. Ce que c'est que d'aimer ? ce jeune homme persista : cette froideur, ces inattention, ces sévérités de la parole, du regard et de l'accueil ne le rebutèrent point ; sa mère aussi ne se décourageait point, lui semblait impossible que son fils ne fût pas aimé, et quoiqu'elle fût le seul témoin du chagrin de Louis et de ses larmes secrètes, elle aimait toujours Andrée, et elle attendait le moment où ce cœur fermé s'ouvrirait enfin.

Et ceux qui s'apercevaient de cet amour naissant, profond et caché, voulaient le servir. Un vieux notaire, serviteur dévoué des deux familles, venait souvent passer une après-midi à Bleutour ; après avoir parlé de la paix, de la guerre, de la récolte, et il en venait aux anciennes maisons du pays qu'il connaissait toutes, et enfin, aux d'Ebbingham : —Belle famille ! ancienne famille ! sans nœud ni tache ! Il ne manque à ce jeune homme qu'un peu d'argent pour arriver à tout, tant il a de cœur et d'esprit ! Ah ! mademoiselle, que je ferais volontiers, en mon étude, le contrat de certain mariage auquel je pense !

A ces mots, le front d'Andrée se rembrunissait et le pauvre notaire ne savait pas combien il nuisait à la cause qu'il voulait servir.

C'était, je m'en souviendrai toujours,

par une admirable soirée du mois d'août : la moisson s'achevait dans ces vastes et fécondes plaines et les derniers rayons du soleil bavaient la sueur au front des moissonneurs. L'angelus tintait dans le clocher à jour de S.... et l'on entendait dans la campagne, les cris lointains de petits pères qui ramenaient les bonnes vaches à l'étable. Andrée venait de quitter son cheval, et un léger ourrage à la main, elle vint s'asseoir sur un banc rustique, au pied de la tour qui donne son nom au château. Madame d'Ebbingham et Madame d'Effauges se promenaient ensemble, le comte Pierre fumait son cigare sur la terrasse ; Louis rêvait au bord de l'eau ; il venait de cueillir un gros bouquet d'herbes et de fleurs rustiques qu'Andrée aimait à arranger dans de vieilles poteries de Deift. Il s'arrêta longtemps, l'air pensif et agité, et enfin, comme un homme qui prend une résolution, il monta les degrés de la terrasse et il alla s'appuyer près d'Andrée au mur de grès de la tour. Elle regut le bouquet avec un froid *merci*, le posa sur le banc et se mit à travailler. Louis se pencha vers elle, et nous le vîmes lui parler à voix basse, d'un air suppléant et animé à la fois. Elle l'écouta avec un sourire que je ne puis rendre, sourire douloureux où le doute, la froideur hantait et la souffrance se confondait. Elle resta enfin en silence, et se levant enfin, elle dit d'une voix froide et haute, en désignant de la main les champs moissonnés s'étendant à perte de vue : —C'étaient là vos anciens domaines, Monsieur ? je conçois qu'il vous serait agréable de les racheter et de les reconquérir.... c'est aussi le désir de votre notaire, je crois !

Louis ne répondit pas ; il resta immobile ; Andrée, après cette exécution, reentra au salon où la lampe brillait déjà.

qui est bien plus conforme aux procédés employés par la nature, notre grand modèle, et par suite, beaucoup plus simple.

Le moyen que je propose consiste dans l'emploi d'un plan incliné sur lequel sera porté un bateau ayant les parois latérales perpendiculaires au plan. Ce plan incliné, servant de fond plat au bateau, aura la forme d'une table rectangulaire, bien dressée et tranchante à l'avant et à l'arrière dans toute la partie libre.

Dans sa partie moyenne, le bateau s'étendra jusqu'aux bords latéraux de la table, mais la proue et la poupe aigües dépasseront la table à l'avant et à l'arrière. La table formera saillie vers ses quatre angles. La partie du bateau qui dépassera la table du côté de la proue sera en forme de pan coupé inférieurement, et son fond plat formera un angle très obtus et adouci avec le dessous de la table.

Cela posé, lorsque le bateau à l'état de repos flottera sur l'eau, la table submergée sera horizontale. Mais lorsque, sous l'action du propulseur, il s'avancera dans l'eau, l'action du liquide contre la partie antérieure et relevée du fond du bateau donnera à la table la disposition d'un plan incliné : alors elle s'élèvera dans l'air comme un cerf-volant s'élève dans l'air, avec cette différence que l'eau mille fois plus dense que l'atmosphère, exercera une poussée verticale mille fois plus forte.

La table s'élèvera donc rapidement jusqu'à la surface liquide, prendra la direction horizontale de cette surface, et glissera sur l'eau en emportant le bateau superposé. Dans sa marche rapide, le bateau avancera sur la surface de l'eau sans déplacer sensiblement ce liquide, et la résistance, diminuant à mesure que la vitesse sera plus grande, deviendra à peu près insensible ; ce qui est l'inverse du système actuel, dans lequel la résistance de l'eau croît environ comme le carré de la vitesse.

Par ce moyen on obtiendra facilement et sans aucun danger les plus grandes vitesses réalisées dans le chemin de fer ; et ces vitesses s'obtiendront avec autant d'économie au moins, car le frottement de l'eau contre les surfaces planes et unies est insensible.

Cela a été démontré par des expériences remarquables faites aux portes de Paris au moyen du système de chemins de fer à patins, consistant dans un glissement des wagons portés par des patins sur des rails plats, au moyen d'un écoulement d'eau forcée entre les rails et les patins, ce qui constitue un véritable glissement sur l'eau dans lequel le frottement a été reconnu être à peu près nul.

Il sera indispensable de placer sous le bateau une quille mince, située dans le plan de la symétrie. Cette quille fendra l'eau sans résistance sensible. Elle évitera la dérive dans les changements de direction qui deviendront tout à fait faciles et rapides.

Sur les cours d'eau, il suffira que cette quille ait une épaisseur de 4 à 5 centimètres, de sorte que les bateaux pourront parcourir les courants les plus rapides et les moins profonds ; mais, sur mer, la stabilité et le roulis exigeront des quilles plus profondes. Dans ce cas, on emploiera avec avantage trois quilles, une dans le plan de symétrie, et les deux autres sous les bords latéraux de la table.

Par ce moyen, on satisfera aux conditions de stabilité. En effet, les navires pourront recevoir une grande largeur sans inconvénient pour la rapidité de la marche. En outre, les trois quilles auront pour effet de rendre une grande masse d'eau solidaire du mouvement de roulis, et le navire pourra ainsi résister aux lames et aux coups de mer les plus violents sans être renversé. Car, pour le renverser, il faudrait soulever et agiter une masse d'eau énorme.

Le propulseur qui paraît devoir être le plus avantageux pour produire les grandes vitesses consiste dans l'emploi de lames flexibles en acier ou de lames rigides fixées à des ressorts. Ces lames, portées par des leviers courbes ou coudés, seront agitées dans l'eau de la même manière d'un éventail servant à produire un courant dans l'atmosphère. C'est là le propulseur que la nature emploie toujours chez les oiseaux et les poissons. L'avantage d'un pareil propulseur consiste principalement en ce qu'il ne procure jamais un travail négatif, et que, au contraire, il fournit toujours un travail utile.

On peut se convaincre sans avoir recours à la théorie. Il suffit pour cela de considérer la lenteur des battements des ailes chez les oiseaux à grande envergure. Malgré cette lenteur, ces oiseaux avancent avec une rapidité extrême sous l'action des plumes flexibles qui jouent dans l'air à la manière des lames minces d'un éventail.

Tel est, d'une manière générale, le moyen que je propose à l'expérimentation des hommes favorisés et amis du progrès. Je le crois de nature à ouvrir une des voies les plus fécondes pour l'avenir de l'humanité.

Ce moyen constituera un véritable vol à la surface de l'eau, car les navires avanceront dans l'air sans déplacer des masses liquides, et soulevés au-dessus de leur position d'équilibre. Au reste, pendant leur marche rapide, une certaine quantité d'air sera interceptée entre la surface de l'eau, et le dessous du plan incliné, de sorte que le bateau glissera réellement sur une mince lame d'air. On pourra au reste, produire artificiellement cette lame d'air en envoyant de l'air forcé sous l'avant de la table. Une force motrice insignifiante produira cet effet. L'expérience fera voir s'il est avantageux.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Rome pendant le Concile.—Lettre de M. Louis Veuillot.
Nouvelles générales de Rome.
Le vol à la surface de l'eau.
FEUILLETON.—André d'Efflauges.—Mme Bourdon
(Suite et fin.)

CANADA:

QUEBEC, 6 AVRIL 1870.

Bulletin Parlementaire.

Les communes ont vu se soulever, lundi, un court débat sur les événements du Nord-Ouest. Malgré la forme essentiellement paisible sous laquelle il s'est produit, la forme de l'interpellation, le débat a débuté sur un ton indigné et il n'a pas dépendu du député qui l'a provoqué, M. McKenzie qu'il ne prit un caractère irritant.

Les derniers bulletins venus de la Rivière-Rouge, par la voie toujours suspecte de Pembina, contiennent le récit d'un fait extrêmement grave : le 4 février, un nommé Scott, arrêté sous l'inculpation d'avoir repris les armes contre le gouvernement provisoire du Territoire après avoir été précédemment amnistié sur promesse de ne plus faire acte de rébellion, a été fusillé par ordre de Riel sous les murs du Fort Garry.

C'est cet événement qui a fait la matière du débat.

Scott est anglais et originaire de la province d'Ontario : à ces deux seuls titres il ne pouvait manquer de trouver des vengeurs dans la députation d'Ontario et c'est le chef de l'opposition en personne qui s'est chargé de cette besogne, besogne, entre parenthèse, très profitable au point de vue de la popularité politique.

M. McKenzie a commencé par demander au premier ministre s'il avait vu l'exécution de Scott des renseignements officiels et sans attendre la réponse il a lancé ses foudres sur Riel et ses amis qu'il a qualifiés d'assassins.

Sir John A. McDonald a répondu très sensément à la question et aux imprécations de M. McKenzie. Pour ce qui est de la question, Sir John a dit que le gouvernement n'avait aucun renseignement officiel ; il a ajouté qu'un des députés du Canada, M. Smith, était de retour du Territoire, et que le gouvernement saurait sous peu de lui tout ce qui concerne cette affaire. Quant aux imprécations de M. McKenzie et à son appel à la vengeance, Sir John a fait très délicatement sentir au chef de l'opposition qu'il allait trop loin : les imprécations étant de nature à faire avorter les tentatives de conciliation que les chargés d'affaires du Canada ont mission de mener à bonne fin, et l'intervention du gouvernement canadien, comme juge, constituant une ingérence aussi illégale qu'intempestive puisque le Territoire ne fait pas encore partie de la confédération canadienne.

M. Tupper a seul pris, dans ce débat, une position logique, en partant du fait que l'exécution de Scott n'est pas constatée. M. Tupper est d'avis que Riel a fait disparaître momentanément Scott et qu'il a laissé son public sous l'impression qu'il avait été fusillé pour donner plus de poids à son autorité.

Nous partageons l'opinion de M. Tupper, jusqu'à ce que nous ayons des preuves évidentes et sûres données par des témoins oculaires du fait de l'exécution.

Un mot, maintenant, de l'attitude qu'a prise M. McKenzie.

Le député de Lambton, trahissant ses sentiments bien connus de francophobie, n'a semblé voir en toute cette affaire, vraie ou supposée, que la main d'un homme d'origine française, le président Riel, et il a, sans doute, cru tenir là une bonne occasion d'humilier un peu cette race dont l'épanouissement au soleil des nations le vexe tant.

Nous comprenons que M. McKenzie donnerait beaucoup pour qu'il fut prouvé, si l'exécution a eu réellement et malheureusement lieu, qu'il n'y a eu qu'un seul coupable et que ce coupable appartient par le sang et la foi à notre race : il n'aura pas cette satisfaction ; si le sang de Scott crie vengeance ce ne sera pas contre le seul Riel, mais encore contre les membres de son conseil appartenant, pour la moitié, à l'origine anglaise et au protestantisme et venus de la province d'Ontario.

Au reste, M. McKenzie a eu tort, pour une autre raison, de se montrer si irrité et si enclin aux représailles. L'exécution de Scott—mettant toujours qu'elle ait eu lieu—comme les regrettables événements antérieurs, a eu pour cause première les indignes provocations de gens partis de la province d'Ontario.

Ce n'est pas à dire, cependant, que nous approuvions l'acte présumé de Riel,

et que nous soyons disposés à fermer les yeux sur sa gravité ; non ; mais, il nous semble que ceux qui ont semé les vents ne devraient pas se poser en juges si rigoureux de la tempête qu'ils ont déchaînée et devraient, pour le moins, attendre que l'étendue des dégâts soient bien déterminée.

Ce qui est resté de la séance de lundi, le susdit débat terminé, a été consumé en interpellations et en motions de peu d'intérêt.

Nous ne mentionnons la séance d'hier que pour mémoire. Elle a été tout-à-fait dénuée d'intérêt. Au nombre des projets de loi qui ont subi leur troisième lecture, se trouvent le projet de loi relatif aux banques et le projet de loi relatif aux billets de la puissance du Canada.

Les zouaves canadiens jugés par Louis Veuillot.

Avant de quitter Rome le détachement des zouaves pontificaux canadiens, qui nous revient après deux ans de services, a reçu la visite de M. Louis Veuillot qui s'était rendu au cercle canadien tout exprès pour souhaiter à nos jeunes croisés un heureux retour dans leur pays.

M. Veuillot a rapporté de cette entrevue des impressions et des réflexions auxquelles il a fait une place dans sa lettre LIXème, dont nous publions aujourd'hui la première partie.

On ne nous fera pas, nous en sommes bien sûr, un crime de troubler, pour une fois, l'ordre chronologique que nous avons toujours suivi dans la reproduction des lettres de M. Veuillot, et de donner à cet extrait—qui perdrait de l'actualité si la publication en était différée—le pas sur deux autres lettres, portant des dates antérieures. D'ailleurs, nous publions ces deux lettres, laissées aujourd'hui de côté, sur notre prochaine feuille, de sorte que, en définitive, nos lecteurs ne perdront rien à l'intervallisme.

Une difficulté imprévue.

Le bureau chargé de réviser les listes municipales a terminé sa session sans mener à fin son travail. On si bien glossé, que la dernière minute de la dernière séance est arrivée avant que le visa du bureau ait été apposé sur une seule des huit listes soumises à son examen.

Conséquence : les listes n'étant pas légalisées, l'élection qui devra avoir lieu au mois de mai sera nulle.

D'un autre côté, la loi passée à la dernière session de la législature locale décrétant qu'une nouvelle élection aura lieu le 1er mai, il faut que cette élection se fasse.

Le moyen de sortir de cet impasse ?

Puisque nous venons de parler du bureau de révision, la justice veut que nous rétablissions dans sa vérité un fait dont il s'est beaucoup occupé : l'absence de l'assistant-trésorier Boomer.

M. Boomer a été entendu à la dernière séance du bureau. Son témoignage exoneré, à notre avis, le maire de tout blâme.

Nous avions d'abord pris le parti de ne pas dire un mot d'une très malheureuse lettre que M. le comte de Montalembert a écrite peu de jours avant sa mort, comme pour réclamer sa part de la mauvaise action que commet actuellement l'abbé Gratry en combattant l'infailibilité ; mais la plupart des grands journaux catholiques du pays l'ayant reproduite, et le tort qu'elle est de nature à faire à la mémoire du regrettable défunt ne courant pas, aujourd'hui, plus risque d'être aggravé qu'il ne peut être réparé, nous n'avons plus de raisons pour garder le silence.

M. le comte de Montalembert passait généralement pour partager les idées de l'abbé Gratry sur la question de l'infailibilité du Pape ; mais on avait encore des doutes, en France, sur cette intime communauté d'idées, lorsque parut, tout-à-coup, dans les premiers jours de mars, sur la *Gazette de France*, une assez longue lettre portant la signature et exposant d'une façon désolamment nette la manière de voir de l'auteur des *Moines d'Occident*.

Pour se faire une idée de la pénible impression produite par cette pièce dans les rangs des catholiques, il suffit de savoir que M. de Montalembert, non seulement se déclare contre l'opportunité de la définition du dogme de l'infailibilité, mais se fait une gloire de n'avoir jamais rien dit ou écrit en faveur de l'infailibilité du Pape.

Voici, au reste, ses propres expressions : « Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé,

dit-on écrit rien de favorable à l'infailibilité personnelle et séparée du Pape, telle qu'on veut nous l'imposer. »

Et comme s'il eût craint de n'être pas suffisamment compris, il ajoutait, à la fin de sa lettre :

« C'est pourquoi, sans vouloir ni pouvoir entrer dans la discussion de la question qui va se décider au Concile, je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide (l'abbé Gratry), qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'impudence et de servilité où nous risquons d'être engloutis. »

Enfin, pour compléter cette triste profession de foi, M. le comte de Montalembert accuse le doux, le bien-aimé, le saint Pie IX d'avoir indûment encouragé « des doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour le genre humain » et d'avoir fait de son pontificat un « pontificat représenté et personifié par l'Univers et la Civilisation. »

Et, on a vu des journaux catholiques approuver ces malheureuses paroles, et on a entendu une revue qui fait autorité ici dans un cercle heureusement très restreint, le *Correspondant* de Paris, s'écrier dans un accès d'enthousiasme : « Nous saluons avec le plus tendre et le plus doux respect ce lit de souffrances qui se change en tribune et d'où nous viennent de si généreuses excitations. »

Heû ! quand donc sera comblé le triste puits du libéralisme ! quand donc sera fermée ce cratère dont les émanations ont déjà enfumé de si belles réputations et maculé de si nobles caractères !

Nous bornons nos commentaires à ce vœu auquel tous nos lecteurs s'associeront de grand cœur.

Louis Veuillot sur M. de Montalembert.

On avait, dans un certain public, grande hâte de voir ce que M. Louis Veuillot écrivait sur la mort de M. le comte de Montalembert : on entretenait secrètement l'espoir que l'éminent polémiste, s'autorisant du dernier écart de plume de l'illustre défunt, ne ménagerait pas les reproches amers à son ancien adversaire et on se promettait bien de tirer—pas secrètement cette fois—de ces violences désirées la conclusion que M. Veuillot est un écrivain qui ne respecte ni les cheveux blancs, ni les réputations pures.

M. Veuillot a désappointé ce monde-là en ne lui donnant à déchiqueter que les quelques très dignes phrases suivantes par lesquelles il termine sa LVIIIème lettre de Rome :

« On a appris hier soir la mort de M. de Montalembert. Avec quelle douleur, avec stupeur ! Je ne sais s'il est un Evêque, un prêtre dans Rome qui n'ait offert ce matin le saint sacrifice pour ce grand serviteur de l'Eglise, tombé dans un moment d'ombre funeste. Taisons-nous. C'est la plus cruelle situation où son intimité nous ait pu réduire, de n'avoir point la consolation de le louer et de le pleurer comme il l'a tant mérité. Mais cette nécessité d'aujourd'hui ne nous défend ni le respect, ni le bon souvenir, ni la prière, ni l'espoir ; et nous lui rendrons témoignage un jour, comme il nous rend témoignage à présent. »

Tandis que le *Canadien* reproduit les pauvres lettres de l'académicien Gratry et que l'*Evénement* publie une annonce de livres infâmes à vendre chez un libraire canadien, le *Journal de Québec*, de son côté, nous donne, sans aucune réfutation, la dernière et si regrettable lettre de M. de Montalembert. Pauvre Québec, comme les ténébres s'épaississent chaque jour dans ton sein ! Mais le concile est là ; les évêques vont être confirmés par Pierre, et une lumière plus vive va luire dans les ténébres, et, avec la grâce de Dieu, les ténébres comprendront. En attendant, félicitons les journaux catholiques de Montréal : le *Nouveau-Monde*, la *Minerve* et l'*Ordre*, qui, concurrentement, avec le *Courrier du Canada*, le *Journal des Trois-Rivières*, le *Courrier de St. Hyacinthe*, la *Gazette des Campagnes* et l'*Union des Cantons de l'Ouest*, ont le courage de répudier hautement les fanatiques doctrines libérales.—(Communiqué.)

Un tas de compères, recrutés probablement parmi les excellentes gens qui ont applaudi naguère au meurtre juridique des époux Aylwards, organisés à Toronto un meeting d'indignation dans le but apparent de donner à l'opinion publique l'occasion de se prononcer sur l'exécution de Scott, mais dans le but réel de pousser la brouette de quelque politicien en pressant besoin de popularité. Le maire de Toronto, avec une complaisance qui l'honore, s'est laissé entraîner dans le mouvement et a publié une proclamation convocant l'assemblée.

La dépêche qui nous transmet ce fait, ajoute que l'excitation est très intense et qu'on parle ouvertement de lyncher les députés de Riel s'ils ont l'imprudence

de passer par Toronto pour se rendre à Outaouais.

Rien que cela.

L'affaire Guibord.

Les plaidoyers des deux parties, dans l'affaire Guibord, sont terminés.

Le juge Mondelet a remis à huitaine le prononcé du jugement.

Arrivée des zouaves canadiens.

Le détachement des zouaves canadiens, venant de Rome, est arrivé à New-York, hier sur le *Pereire*. On les attend aujourd'hui à Montréal où l'on s'est préparé à les bien recevoir.

Nous apprenons par une dépêche de Toronto qu'une bulle du Pape y est arrivée constituant le diocèse de Toronto en archidiocèse, et nommant Mgr. Lynch archevêque.

Un guide pour le cultivateur.

Nous accusons réception d'un petit traité d'agriculture portant le titre suivant qui explique son but et la nature des matières qu'il contient :

« Le livre des engrais-fermiers, dit le livre aux cent louis d'or : nouveau trésor de la chaumière surnommé le fidèle conseiller des cultivateurs, par demandes et réponses. Ce petit livre fait connaître les vrais moyens de s'enrichir rapidement en cultivant la terre. »

Ce traité est autorisé et subventionné par le département de la Loire Inférieure, France. L'auteur est M. Jules Philippe Picherie-Duman, agriculteur praticien expérimenté, ancien chef de culture, fermier général, honoré de quatre prix et de trois médailles d'honneur.

L'ouvrage est en vente chez M. Crémazie, libraire de cette ville.

Nos remerciements pour le cadeau d'un exemplaire.

Documents publics.

Nous accusons réception du « Rapport sur la milice de la Puissance du Canada pour l'année 1869. »

Dernières nouvelles du Nord-Ouest.

Nous lisons dans le *Nouveau-Monde* d'hier :

La *New Nation* du 11 mars arrivée cet après-midi, nous apprend que Sa Grandeur Mgr. Taché est entré dans la ville épiscopale, le 9 mars au son des cloches et au milieu des démonstrations d'amour et de respect de toute la population.

Sa Grandeur jouissait d'une santé parfaite. L'illustre évêque était attendu avec une anxiété profonde par toutes les classes de la population, qui ont une entière confiance en lui et en attendant le retour à une paix durable.

Le lendemain de son arrivée, il est allé voir le président Riel, mais ne lui a pas communiqué ses lettres de créance.

La *New Nation* ajoute que, quoi qu'il en soit, le programme adopté en son absence sera exécuté, et que le gouvernement provisoire ne cédera la place à un autre qu'après avoir rempli sa mission.

Les députés qui devaient partir le 5, ont attendu l'arrivée de Sa Grandeur, et on ne connaissait pas la date exacte de leur départ. Le conseil administratif s'est réuni le 9 mars, et dans son premier discours du trône, Riel a fait un appel à la concorde et à l'entente entre les diverses nationalités. Après son discours, le conseil s'est ajourné. Ainsi s'est terminée la première session du premier parlement de la Rivière-Rouge.

MM. John Grant, Auguste Nolin, Joseph Hamelin et Auguste McKay, ont été arrêtés sous prévention d'avoir conspiré avec la compagnie de la Baie d'Hudson pour renverser le gouvernement provisoire. Nolin a été relâché après avoir prêté serment de ne pas s'occuper de politique pendant deux ans.

Le 9 mars, le thermomètre marquait 36 degrés au-dessous de zéro à la Rivière-Rouge.

Le schema de l'infailibilité.

Voici, d'après des journaux qui se prétendent bien informés le texte du projet de décret de l'infailibilité du Pape :

CHAPITRE A AJOUTER AU DÉCRET CONCERNANT LA PRIMAUTÉ DU PONTIFE ROMAIN.

Le Pontife Romain ne peut errer lorsqu'il définit les choses de la foi et des mœurs.

La sainte Eglise romaine possède la pleine et suprême primauté et souveraineté sur l'Eglise catholique tout entière. Elle reconnaît en toute vérité et humilité avoir reçu cette prérogative, avec la plénitude de la puissance, de Notre-Seigneur lui-même, dans la personne de saint Pierre, le prince des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur. Et comme, avant toutes choses, elle a l'obligation de défendre la vérité de la foi, c'est par son jugement que doit être définie toute question qui s'élève par rapport à la foi. (2e Concile de Lyon.)

La parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ disant : *Tu es Pierre*, etc., ne peut être démentie, et cette parole a été vérifiée par les faits, car le siège apostolique a toujours conservé sa sainte doctrine (selon la formule du Pape Hormisdas souscrite par les évêques orientaux).

En conséquence, nous (Pie IX), sacro approbante Concilio, Nous enseignons et Nous définissons comme dogme de foi que par l'assistance de Dieu, le Pontife romain à qui il a

été dit par Notre-Seigneur lui-même en la personne de Pierre : *« J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas, ne peut errer lorsque, exerçant la charge de suprême docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa propre autorité ce qui doit être tenu par toute l'Eglise en matière de foi et de mœurs, et Nous enseignons que cette prérogative de l'inerrance ou de l'infailibilité du Pontife romain embrasse les mêmes objets auxquels s'étend l'infailibilité de l'Eglise. »*

Quo si quelqu'un (ce qu'à Dieu ne plaise !) oserait contredire à cette définition, qu'il sache que par là il s'écartera de la vérité de la foi catholique et de l'unité de l'Eglise.

Détails sur le duel de Madrid.

On écrit de Madrid à l'*Univers*, à la date du 13 mars :

Hier matin, entre 10 et 11 heures, M. le duc de Montpensier a eu le malheur de tuer en duel son cousin, l'infant don Enrique de Bourbon, frère de don Francisco d'Assise, l'époux de S. M. la reine Isabelle.

Le combat a eu lieu au pistolet, à dix mètres de distance, dans un puits de Carabanchel, où les soldats font l'exercice. Des agents de police ayant fait mine de s'y opposer, des artilleurs formèrent le cordon, les tirèrent à l'écart, et empêchèrent les curieux de passer plus avant.

Le duc était accompagné de M. Solis, son aide-de-camp, et avait les généraux Alaminos et Cordova pour témoins.

Ceux de l'infant étaient les députés républicains Santa-Maria, Garcia Lopez et le médecin Federico Rubio.

L'emplacement choisi, et après avoir tiré au sort, l'infant se trouva favorisé de l'ombre et de l'avantage de faire feu le premier. Le duc occupait une petite éminence et avait une partie du visage exposée au soleil.

Une première balle fut échangée sans résultat, de part et d'autre.

La deuxième brisa la crosse du pistolet de l'infant, et dans son ricochet, lui déchira le haut de son habit, à la naissance de l'épaule.—Qu'y a-t-il de nouveau, cria le duc :—Rien, répondit Rubio. Vous pouvez continuer.

En ce moment, les témoins eussent pu arrêter le combat. Ils n'en firent rien. En quoi ils ont été blâmés unanimement.

—Mon étoile veut que je sois tué, dit l'infant au docteur, en s'avancant de deux pas ; puis il fit feu sans plus de chance qu'auparavant. A son tour, le duc se rapprocha de deux pas. Il n'était qu'à huit mètres. Il riposta et atteignit son adversaire, qui fit un double tour sur lui-même et tomba comme foudroyé. La balle avait frappé au-dessous de l'œil droit, et avait labouré les parties latérales, entre le front et les deux yeux.

—Qu'y a-t-il de nouveau ? cria le duc encore une fois.—Il est mort, lui répondit Rubio, qui était près de l'infant. Il n'y a plus rien à faire, qu'à le transporter chez lui. Les autres témoins s'en chargèrent, puis Rubio fit monter le prince en voiture et le conduisit à son hôtel.

On dit qu'en attendant la réponse du médecin Rubio, le duc aurait éprouvé une faiblesse soudaine et aurait laissé échapper les mots de : *Pobres hijos !*—Pauvres enfants !—en pensant, il va sans dire, aux enfants de son infortuné cousin.

« C'est le seul mal que j'aie fait en ma vie, » aurait-il ajouté après.

En entrant dans ses appartements, le duc se mit au lit et se fit saigner.

Quant à la victime de ce combat déplorable, on la transporta au quartier San Gil, où elle se trouve en ce moment, en attendant qu'on procède à l'embaumement.

Ces détails étaient connus hier dans l'après-midi, dans tous les cercles de Madrid, et y faisaient l'objet des conversations. Les journaux du soir ont été sobres. La *Politica* et la *Correspondencia* ont gardé le silence. La *Epoca* a parlé de la mort de l'infant, en termes qui ont été très censurés. D'après ce journal, dont Enrique se serait tué en essayant des pistolets.

Dans un autre entre-fait à sensation, elle a annoncé que le duc de Montpensier prenait sous sa protection les enfants de son cousin. Mieux valait ne rien dire du tout.

Bien qu'il ne fût pas aimé dans Madrid, l'infant dont Henri laisse généralement des regrets. On y déplore sa fin lamentable et le sort non moins lamentable de ses enfants et de toute sa famille. Pauvre Henri, disait-on de toute part, que Dieu ait pitié de son âme ! Pauvres Bourbons ! Pauvre famille !

On accusait unanimement ce malheur les journalistes et leur déplorable polémique ; on blâmait en particulier la *Epoca* d'avoir, le premier entre tous les journaux, inséré un méchant chiffon de papier que vendaient les polissons dans les rues. C'était une de ces mille boutades familières à don Henri, et dont le duc de Montpensier eût mieux fait de ne pas prendre ombrage.

En lisant dans le journal la *Epoca*, le duc ne put contenir son courroux. Il sortit de sa prudence habituelle, envoya le lendemain, par son aide-de-camp, à don Henri, un billet écrit de sa main, où il disait à son cousin qu'il ne pouvait se résoudre à le considérer comme l'auteur de telles choses, et qu'elles n'étaient pas d'un homme de son rang.

« Non-seulement j'en suis l'auteur, écrivit aussitôt don Henri, mais je les confirme de nouveau, pleinement, en y apposant ma signature. »

C'est alors que le duc de Montpensier, blessé au fond du cœur, aurait proposé la rencontre dont je vous ai exposé les détails que nous connaissons. Cependant, comme ils ne seraient pas complets sans l'écrire qui l'a motivée, et dont à l'exemple de la plupart des gens sensés je n'avais fait aucun cas, je vous envoie la traduction de ce morceau, qui, de l'avis général, est plus digne d'un insensé, quo d'un homme en jouissance de la raison.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le télégraphe transatlantique.)

Londres, 4 avril.

Le docteur Pusey publie une communication, dans le *Record* aujourd'hui, blâmant la révision de la version reconnue de la Bible.

Un nombre extraordinaire de promotions ont été faites récemment dans l'armée. A cet effet, beaucoup d'anciens officiers ont été mis sur la liste des officiers retirés.

Le *Spectator* pense que l'indépendance des colonies arrêterait le courant d'émigration qui s'opère de la Grande Bretagne vers les Etats-Unis.

Le bill pour la paix en Irlande a été passé par les deux chambres du Parlement.

Suivant le *Broad Arrow*, l'expédition à la

Rivière Rouge sera composée de 300 réguliers avec un détachement de milice canadienne, sous le commandement du Colonel Wolosley.

Paris, 4 avril.

La crise parlementaire touche à sa fin. L'Empereur a décidé de soumettre le nouveau projet de loi sur le vote du peuple et les ministres ne veulent pas permettre au Corps législatif de discuter le sénatus-consulte.

On dit que M. Ollivier demandera un vote de confiance et si on le refuse, il donnera sa démission.

Le prince Pierre Bonaparte est encore à Paris. On dit qu'il se rendra soit en Belgique, soit à Madrid.

La Liberté annonce, aujourd'hui, que M. Daru a abandonné son projet d'envoyer un représentant à Rome. Le marquis de Bonneville, qui est maintenant à Paris retournera immédiatement à son poste. La raison de ce départ est que M. Daru a failli dans ses négociations à Madrid, à Vienne et à Florence pour en venir à un plan arrêté.

Les désordres au Creuzot augmentent et un renfort de troupes y a été envoyé.

Les journaux disent que les désordres y sont entretenus par des contributions d'argent, venant de pays étrangers.

Rome, 4 avril.

Le Civita Cattolica, aujourd'hui, publie un long article, en vue de la prochaine discussion de l'infailibilité papale, tendant à montrer que le Pape n'a point besoin de l'unanimité au concile, mais qu'une simple majorité est suffisante pour en établir le dogme.

Londres, 5 avril.

La reine a donné son assentiment au bill passé au Parlement, touchant le maintien de la paix en Irlande.

On a repris en comité la considération du bill de la tenure des terres en Irlande.

M. Disraeli s'est opposé à l'amendement proposé par le gouvernement, étendant le système d'Ulster à l'Irlande.

Il a ensuite proposé un autre amendement qui a été rejeté par un vote de 206 contre 220.

Paris, 5 avril.

Il est maintenant passablement certain que la solution de la question par l'appel au peuple sera différée pour le présent et ainsi la mésintelligence entre le ministère et la chambre sera écartée.

La grève du Creuzot continue. Il n'y a pas encore eu de collision entre les émeutiers et les troupes. Le parti radical s'efforce d'assurer le succès de Fonville qui est candidat comme député au Corps-Législatif, pour la ville de Lyon.

Le Corps-Législatif aujourd'hui, on a annoncé que le gouvernement est décidé de faire un appel au peuple sur la question de la nouvelle constitution.

M. Thiers a retiré son vote de confiance, qui avait été accepté par le centre-droit, mais refusé par le centre-gauche.

La discussion sur l'interpellation de M. Grevy est commencée et le résultat est attendu avec anxiété.

Vienne, 5 avril.

Le ministère ayant résigné, l'Empereur a ordonné au comte Potowski de former un nouveau cabinet.

FAITS DIVERS.

—Le s. s. Danube est arrivé à Liverpool, venant de Bombay par la voie du canal de Suez. C'est le premier vaisseau qui soit venu par cette voie.

CHAMBRE DE COMMERCE.—Lundi a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce. Les messieurs dont les noms suivent étaient présents :

P. Garneau, vice-président ; H. W. Welch, S. Peters, F. H. Dunn, A. Thompson, A. Fraser, J. C. Thompson, Jos. Archer, J. B. Brodie, W. Brodie, J. Baile, W. Quinn, M. Conolly, H. O'Connor, J. C. Nolan, R. Hamilton, D. R. MacLeod, James Hossack, J. W. Clint, W. G. Wurtel, Weston Hunt, Théop. Ledroit, J. Hall, C. Poston, John Lane, John Laird, M. S. Mountain, J. Lemessurier, W. J. Bickell.

Le conseil de la chambre de Commerce de Québec a donné la liste des Syndics officiels nommés, sous l'acte de faillite de 1869 la voici :

Québec, MM. Walker, G. Gibson et R. H. Wurtel.

Trois-Rivières.—M. F. E. Normand.

Champlain.—M. N. Gagnon.

Drummond.—M. J. Fraser.

Arthabaska.—M. O. Ouellette.

Lévis.—M. J. G. Barthe.

Bellechasse.—M. J. Mee.

Maskinongé.—M. F. X. Lambert.

Rimouski.—M. P. S. Gauvreau.

Charlevoix.—M. Kane.

Bonaventure.—F. D. Gauvreau.

—Le Bureau de Commerce de Québec a approuvé, à la séance d'hier, la mesure du ministre des finances, relativement au numéraire américain et aux billets d'actionnaires.

—Son Honneur le juge Doucet, a été nommé commissaire-en-chef de la police. Cette nomination n'est que temporaire. Les deux surintendants seront nommés, à la prochaine réunion du cabinet de Québec, qui aura lieu à Ottawa, après les vacances de Pâques.

UNIVERSITÉ-LAVAL.—C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Charles Gingras vient d'être licencié en médecine et en chirurgie avec grande distinction après un brillant examen, subi devant la Faculté de Médecine de l'Université-Laval.

M. Gingras a étudié sous l'habile direction de feu le Dr. Dion, puis sous celle du Dr. Catellier, ce qui le recommande tout particulièrement à ses concitoyens. Le Dr. Gingras doit s'établir à St. Sauveur et nous lui souhaitons tout le succès que réserve la Providence au jeune homme laborieux.

—Communiqué.

—Nous apprenons en même temps avec plaisir que M. Edmond Gauvreau, fils de Pierre Gauvreau, écrivain, de cette ville a été admis lundi, à la pratique de la médecine. Il a subi un brillant examen et a obtenu le titre de bachelier-licencié en médecine et en chirurgie, devant la Faculté de Médecine de l'Université-Laval. Il se propose de se fixer au faubourg St. Jean. Nous souhaitons à notre jeune ami de nombreux patients.

ÉCOLE MILITAIRE.—Les cadets dont les noms suivent ont obtenu leurs certificats, après un sévère examen devant le commandant le lieutenant colonel Geo. Bagot.

Première Classe.—Isaie Dussault, gentilhomme, comté de Portneuf ; Horace de Lottinville, gentilhomme, comté de Dorchester ; Ephrem Beaudoin, gentilhomme, comté de Champlain. Seconde classe.—Jeffrey Brousseau, gentilhomme, comté de Champlain ; Narcisse Drolet, gentilhomme, comté de Portneuf ; Nestor Lachance, gentilhomme, comté de Montmorency ; G. A. Labranche, gentilhomme, comté de Portneuf ; Jules Martel, gentilhomme, comté de Portneuf.

(Signé) RICH. FITZGERALD, capitaine, Adjt. E. M.

—L'enquête touchant le meurtre de Dion a été continuée hier et aujourd'hui à la cour de police, en présence des trois accusés. On a découvert un fait important, relatif à une conversation tenue par les frères Cardinal, après la mort de Dion.

ACCIDENT.—Il y a quelques jours, deux personnes en voiture traversaient le pont de glace de la Rivière Saint-Charles, lorsque tout-à-coup la glace manqua et le cheval et la voiture s'enfoncèrent sous l'eau, laissant à peine aux deux voyageurs le temps de se sauver. On a pu retirer le cheval.

ANNUAIRE NOUVEAU.

Le livre des engrais-fumiers dit le livre aux 100 louis d'Or.—M. L. Crémazie.

Marée Haute à Québec.

	AVRIL.	II. M.	III. M.
Lundi	4	8 34	8 48
Mardi	5	9 3	9 17
Mercredi	6	9 33	9 47
Jeudi	7	10 5	10 24
Vendredi	8	10 42	11 5
Samedi	9	11 31	0 3
Dimanche	10	0 37	1 17

Le courant de la marée continue à monter pendant 45 minutes après que la mer est haute.

PHASES DE LA LUNE.

Premier quart, le 8, à 11h. 37m. du soir.

Pour trouver le temps de la marée haute aux endroits qui suivent, soustrayez le temps vis-à-vis de celui qu'on lit sur la table.

H. Madame	1 00	Kameuraska	2 40
Piliers	1 40	Pot-à-l'eau-de-vie	2 40
Traverse du Sud	2 14	Isle-Verte	4 12

T. O'DONOHUE, Rue St. Pierre.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉ DE QUÉBEC.

MARCHÉ EN DÉTAIL.

Québec, 6 Avril 1870.

Bœuf, 1ère qualité, par 100 lbs	\$9 00	10 00
2ème do	8 00	9 00
3ème do	7 00	8 00
Par livre	0 06	0 12
Veau par livre	0 10	0 12
Mouton, do	0 10	0 12
Lard frais, par 100 livres	9 00	10 00
do, par livre	0 09	0 10
Lard salé, do	8 50	10 00
Jambon frais do	0 11	0 12
do salé do	0 14	0 15
Fleur Extra Sup.	6 00	6 25
" Extra	5 50	5 75
" Fancy	5 25	5 50
" Sup. No 1	5 10	5 40
" Fine	5 30	5 40
" Superfine No 2	4 60	4 80
" Middling	4 30	4 75
" Pollards	3 65	3 85
Fleur en poche 1re qual. par 100 lbs	2 50	2 70
Farine entière	2 45	2 60
do de blé d'Inde par 200 livres	4 25	4 40
do do (jaune) do	4 10	4 85
Saumon, n° 1, par 200 livres	13 00	0 00
do par livre	0 10	0 10
Morue verte, par baril	5 50	6 20
do par livre	0 02	0 03
Morue sec, par quintaux	5 75	6 00
Huile de morue, par gallon	0 60	0 60
Hareng du Labrador, n° 1, par baril	5 00	5 25
Volaille par couple	0 75	0 80
Oies, do	1 25	1 50
Dindes, do	2 00	3 00
Canards, do	0 70	0 80
Patates, par minots	0 60	0 65
Avoine par 32 minots	4 00	4 42
Beurre salé, par livre	0 17	0 19

IMPORTATIONS.

3 Avril.

Par le SS *Peruvian*, Smith, de Liverpool, pour Portland—2 boucauts à O. I. Richardson, 1 do à J. Ross & Cie. 10 do à D. Morgan, 4 do à O'Doherty & Cie. 25 do à Thibodeau, Thomas & Cie. 10 do à Tétu & Garneau. 1 do à Behan Bros. 10 do à Glover & Fry. 5 do à Wm McLintock. 2 do à Fisher & Blouin. 4 do à M. Moodie & son. 2 do à Simmons & Foulds. 14 do à McCall, Sheehy & Cie. 3 do à J. Munson & Cie. 4 do à O'Doherty & Cie. 150 caisses de fer pour navires à H. Dinning. 6 do à J. Whitehead & Cie. 5 do à Bouchard, Lortie & Cie. 3 do à Montminy & Brunet. 9 do à R. D. Morkell. 20 do à A. Hamel & Frères. 2 do à P. Shee. 2 do à P. LeRoussignol. 10 do à D. Morgan. 10 do à Léger & Rinfret. 2 do à Geo Thompson. 11 do à J. Ross & Cie. 1 do à D. Morgan. 2 do à la Bibliothèque de la Législature. 2 do à Bouchard Lortie & Cie. 1 do à Wm McLintock. 1 do à Tétu & Garneau. 1 do à Clinic & Beaudet.

Passagers.

Par le SS *Peruvian*, Smith, de Liverpool, à Portland, 3 avril.—Le Général J. A. Lindsay et serviteur, Capt. G. A. D. C. et serviteur, M. Levington, Sir Clinton Murdoch, K. O. M. G. Mr. M. B. White, M. Youille, M. Ansell, Dlle Fennell, M. Moffatt, M. Cheese, M. Barclay, M. Jas Court, M. Vesgie, M. Horsfall, Dlle Turner, Dlle Brass, M. Arch Foulds, jr., M. Whally, M. W. Wood, M. Bédard, M. Cullivane, M. J. A. Robertson, M. Beckett, M. A. Telfer, M. Clarke, Capt. G. B. Partelow, M. Bindlay, M. D. McLaughlin, Dlle Wilson, M. Sharples, M. Taylor, M. Rende, M. Peter Murray, M. Cav, M. Chs Bingham, M. Gethins, M. T. A. Scott—40 passagers de chambre, et 451 d'entrepont.

La Salspareille de Bristol.—Ceux qui, comme les Armstrong, les Whitney, les Dahlgren, ont inventé des machines de destruction, ont été immortalisés. Le docteur Bristol, dans la préparation d'un remède plus ou moins en perdition, dans une douzaine de bouteilles, mérita sans doute au moins une statue aussi hautement placée, dans le Temple de la renommée. Quand des observateurs calmes et phlegmatiques comme Horace Greeley, et d'émittes docteurs dans tout le pays, se présentent volontairement et classent les effets de la Salspareille de Bristol comme presque miraculeux, les plus sceptiques ne peuvent résister à un semblable témoignage par un "Puff puff, je ne le crois pas." Dans les derniers 35 ans ce médicament, le plus remarquable de tous les médicaments modernes, a remporté de telles victoires sur les scrofules, les maladies cancéreuses et éruptives, les rhumatismes, etc., que le monde les avait jusqu'alors crues impossibles. Elle a eu à lutter contre des falsifications, mais elle a su les vaincre toutes.

419
Les guéris aux malades.—Maladie de Foie.—Quelques-uns des faits les plus remarquables relatifs à l'influence sans égale des *Pilules sucrées de Bristol* dans les maladies du foie ont dernièrement été mis au jour. Adoniram Sedgwick, de Hartford, annonce que ces pilules "l'ont guéri d'une congestion de poulmon (le poulmon de la lésion) en trois jours." Richard M. Phelps, un machiniste bien connu à Putnam, Ohio, écrit ce qui suit : "Les médicaments me considéraient comme un état très dangereux lorsque je commençai à faire usage des *Pilules anti-bilieuses* de Bristol. Ils apaisèrent ma maladie d'un dérangement de poulmon, et je souffrais de grandes douleurs dans le côté droit, qui étaient accompagnées d'une forte constipation à une perte d'appétit presque complète. Un usage suivi de ces *Pilules* m'a rendu ma santé, et je les recommande à tous ceux qui éprouvent de semblables douleurs." Miss Sarah Jane Danning, de Jersey City, termine une lettre au Dr. Bristol, en disant : "A vos *Pilules* seules je dois le rétablissement de ma santé, après avoir souffert sérieusement pendant trois mois de fièvres remittentes bilieuses. Les malades peuvent considérer ces déclarations, comme s'adressant à eux et agir en conséquence. Ces *Pilules* sont contenues dans des fioles et se conservent sous tous les climats. A vendre chez tous les pharmaciens.

A vendre par tous les Pharmaciens
Québec, 4 Avril 1870.

Les médicaments recommandés.—Règle générale, les médicaments de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas en refusent l'usage à leurs patients ; il n'en est pas de même des "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS" qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées et on a été forcé de reconnaître qu'elles possédaient des propriétés anthelmintiques supérieures ; elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins, elles empêchent la recrudescence de l'infestation, elles empêchent la recrudescence de l'infestation.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Aherne, Pharmaciens.
A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.
Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 876

Avis spéciaux.—Les Pastilles-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS sont une amélioration des temps modernes dans le traitement médical des enfants. Elles réunissent en elles-mêmes des qualités jusqu'à présent considérées incompatibles, étant aussi douces au goût que la confiserie la plus délicate, aussi agréables à l'odorat que le frais parfum des fleurs printanières, et d'un autre côté, d'une efficacité supérieure à tous médicaments de ce genre déjà découverts.

L'enfant en bas âge, du tempérament le plus robuste, les saveurs avec délice, et les mœurs de famille peuvent administrer ces Pastilles en toute sûreté, si, comme nous n'en doutons pas, elles tendent à soulager leurs enfants par la destruction des vers d'une manière certaine et complète.

Pour éviter la contrefaçon, assurez-vous que le mot "DEVINS" est estampillé sur chacune de ces Pastilles.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Aherne, Pharmaciens.
A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.
Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 877

Quels engagements ne procurent pas des enfants malades.—C'est un fait que l'on fait généralement suivre aux enfants engendrés les vers et ruine la meilleure constitution primitive, et cause d'après l'opinion des meilleurs médecins, les nombreuses maladies qui font tant souffrir l'espèce humaine.

Heureusement que nous avons les PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS pour la destruction infaillible de toutes espèces de vers, et nous recommandons au peuple de ne perdre aucun temps et de les essayer de suite avant que le mal n'ait fait un progrès dont il serait impossible d'arrêter les suites fâcheuses.

A Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Aherne, Pharmaciens.
A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.
Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 878

Une nouvelle merveille en médecine.—Jusqu'à il y a peu d'années, les remèdes prescrits pour la destruction des vers du système humain étaient de la nature la plus dangereuse et la plus dégoûtante ; les petits enfants, malgré leur résistance, recevaient des doses de Doie, de Jalap, de Calomel, et d'autres minéraux drastiques et corrosifs, sans que pour cela le but désiré fut atteint. La méthode est maintenant bien différente ; de délicieuses confectons connues sous le nom de "Pastilles végétales de Devins pour les vers" sont partout cherchées avec avidité par les enfants et elles sont prises sans l'aide d'aucune médecine ; elles sont sûres pour les faibles et ne manquent jamais de chasser les vers : réellement c'est l'âge du progrès. Préparées seulement par Devins & Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice.

A Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Aherne, Pharmaciens.
A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.
Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 880

LECTEURS
Voyez et lisez.
Roxton Falls, 18 sept. 1867.

Messieurs.—Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-A-VERS végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup, et j'ai dû certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Votre etc.,
(Signé) E. ST. JACQUES.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Aherne, Pharmaciens.
A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.
Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 879

Que peut avoir cet enfant ?—Des centaines de parents se font cette demande, voyant leurs enfants pondre cette mûre misérable et devenir pâles et amaigris, changement dont le médecin aussi bien qu'un bon père ignore la cause. Nous pourrions répondre pourtant de dix cas entre douze, que ce sont les vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages, et cependant on n'y pense pas, et les pauvres petits patients passent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Pères et mères, nous pouvons sauver vos enfants car les *Pastilles Végétales de Devins* ont un remède sûr et efficace ; non-seulement en détruisant les vers, mais même en neutralisant le gisant vicié dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas ! Faites-en l'essai ! Essayez-les !

Remarquez bien que chaque Pastille est estampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout les marchands de la campagne.

A Québec, chez Ed. Giroux, J. E. Burke, R. McLeod, William Aherne, Pharmaciens.
A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Brunet, J. J. Veldou.
Québec, 19 Novembre 1869.—1 an 881

NAISSANCE.
Hier matin, en cette ville, la dame de Louis ant, écrivain, a eu une fille.

DECES.
Hier matin, à l'âge de 27 mois, Ferdinand-Albert, comte de Miscl-Thibodeau, marchand-épicer.

A cette ville, le 5 du courant, à l'âge de 15 mois et 6 jours, Mario-Alvine-Almunda, enfant de J. B. Sirois, menuisier.

Sainte-Sophie d'Hallifax, le 3 du courant, dame vve Cézaire Duquette, épouse de feu F. Brousseau, âgée de 62 ans.

LE LIVRE DES ENGRAIS-FUMIERS
DIT LE
Livre aux 100 louis d'Or.

Nouveaux rétrois de la chaudière surmontée le fidèle conseiller des cultivateurs par demandes et réponses.

LE PETIT LIVRE fait connaître les vrais moyens de s'enrichir rapidement en cultivant la terre et Jules PHILIPPE FICHEUR-DUNAN, agriculteur-praticien expérimenté, ancien Chef de Culture-Fermier-Général, 4 Premiers prix, 3 Médailles d'Or, obtenus pour la grande supériorité de fumiers, de ses cultures et de son bétail, dans ses fermes-moitières. 4ème Edition, très jolie d'une cent quarante-et-une pages.

Avis Important.
Les beaux blés, le beau bétail, les beaux légumes, les beaux fruits et les belles fleurs se vendent tous très bien. Mon livre vous enseigne tous les moyens simples et faciles de doubler et d'embellir toutes les productions de vos terres, sans faire plus de dépenses. C'est donc la fortune et le bonheur que je viens vous offrir.—PRIX 94.

PICHERIE-DUNAN,
En vente au comptant chez
M. L. CRÉMAZIE,
12, Rue Duane.
Québec, 6 Mars 1870.—6f-2tp. 967

Situation demandée.
Un homme marié désire obtenir un emploi comme domestique dans une famille, il est muni de bonnes recommandations. S'adresser au N°9, rue Sutherland, faubourg St. Jean.
Québec, 1 Avril 1870.—lf. 966

Acte concernant la faillite 1869.
Dans l'affaire de
P. SINCLAIR et FILS,
Faillite.

UNE feuille finale de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'au DIX-NEUVIÈME JOUR d'AVRIL 1870, après cette date le dividende sera payé.
WM. WALKER,
Syndic officiel.
Québec, 1 Avril 1870.—Gf. 965

Acte concernant la faillite 1869.
Dans l'affaire de
JOHN WESLEY McLEOD
Faillite.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon office, N° 17, rue St. Pierre, Québec, MARDI, le 12 Mars 1870, à 10 heures du matin, pour entendre les conclusions des RES, P. M., afin de recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.
WM. WALKER,
Syndic provisoire.
Québec, 30 Mars 1870.—Gf. 964

Nouveautés.
NOUS venons de recevoir et offrons en vente les Marchandises suivantes :

Nouveaux Chapeaux de feutre pour messieurs, Nouveaux Patrons de Veste pour printemps, Nouveaux Étoiles à Robes, Nouveaux Plais pour Robes, Nouveaux Gilettes pour Robes, Nouveaux Jupons, Nouveaux Flanelles de fantaisie, Nouveaux Garnitures pour Chapeaux, Cois de toiles pour messieurs, Toile d'Ecosse, Cotonnets blancs, Cotonnets blancs, Nappes, Serviettes, Rideaux de mousseline, en grande variété, Petit Sac en maroquin pour dames, Sacs de voyages en tapis.

Grand variété de Franges pour Rideaux.
En vente chez
A. HAMEL et FRÈRES,
Rue Sous-le-Port.
Québec, 30 Mars 1870. 860

Draps, Molletons, etc.
Nouveaux Molletons pour habits, Nouveaux Draps de couleurs pour habits, Draps noirs de l'Ouest d'Angleterre, Drap bleu, Drap gris pour voitures, Drap gris pour voitures.
En vente chez
A. HAMEL et FRÈRES,
Rue Sous-le-Port.
Québec, 30 Mars 1870. 961

MARCHANDISES NOUVELLES.
VENANT D'ÊTRE REÇUS :

Nouveaux Parasols, Nouveaux Cois et Manchettes, Nouvelles Cravates, Nouvelles Indiennes, Nouveaux Tweeds Écossais, Nouveaux Tweeds Canadiens.

En vente chez
ABR. HAMEL et FRÈRES,
Rue Sous-le-Port.
Québec, 18 Mars 1870. 966

TAPIS DE LAINE, Toiles Cirées.
VENANT D'ÊTRE REÇUS

Tapis Kidderminster, nouveaux patrons. Tapis Écossais, idem, Tapis Union, idem, Tapis de Manille, idem, Toiles cirées pour parquets.

testées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PRÉPARATION.

Les préparations de *Salspareille* ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont amalgamées des principes actifs de la plante. Les seuls à cet égard, les seuls à faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'*Essence de Salspareille* pour s'en servir. Elle est plus agréable, elle se conserve, elle rompt ses occupations ou ses habitudes. On donne rendu un service signalé à l'art de guérir, elle concentrait, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une *Essence* avec laquelle on a de suite obtenu tout succès. C'est la seule *essence* qui remédie *véritablement* à ce qui ne soit pas confondu avec le *remède secret* exploité par le charlatanisme, avec ces robs et mixtures dont la même, le mercure et l'iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

SES PROPRIÉTÉS.

L'ESSENCE DE SAULE-PÂLEUR CONCENTRÉE est dépurée par excellence. Elle est généralement purifiée aux bains de vapeur, sucs d'herbes, préparations sulfureuses et à toute espèce de lotions cutanées; mais grand nombre de personnes se repaissent volontiers, surtout en cas de composition purment végétale et du sein et de la loquacité à laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte les affections rachitiques, eczémateuses et scrofuleuses; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute acrimorie du sang, sans annuler par des démanagements, des châtiments ou picotements, frottements à la peau, grâces à son action douce, sur les nerfs, pustules, boutons au visage, sur la langue, dans la bouche dans la gorge; aphtes, halcine chaude et purgation des yeux; tintement, plume ou coupé; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolie. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laits répandus toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes. Les écrivains critiques. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et disperse des vésicatoires, des rétons et des cautères. Peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célérité. Sa puissance égale celle de l'iodo dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.

Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir, à toute heure au moins du repas, une cuillerée à soupe de *Essence* (et deux au moins si la maladie est active ou chronique) dans un demi verre d'eau froide ou tiède d'orge ou de lait. On donne aux enfants doses proportionnées à leur âge. Cette *Essence*, qui est un *verveur* d'usage si simple et si sûr, n'a pas mal et ne pousse pas à l'usage d'autres médicaments, elle est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne désire les *veux* qu'une demi-cuillerée *de Essence* dans un verre d'eau fraîche et à tout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être

tiellement dans la sobriété. On préféra les fruits
des blanches, les farineux, le laitage, les fruits
legumeux (surtout). On évita les épices
saisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est
lément efficace en toutes saisons. On peut agir
à la promptitude du traitement, en prenant tous
les jours, et tous les jours, Sedilz, ou tout au
purgatif, et tout le jour. L'écarte qui d'irritation
nerveuse; car alors il faut des calmants irrita-
et de grands bains. Si l'irritation est locale, les
locaux, lotions ou injections d'eau de guimau-
Recourir aux sanguines et cataplasmes émollient
dans tous les cas d'inflammation ou de double
locales violentes, tout en continuant l'usage
l'Essence.

PRIX ET AVIS IMPORTANT.
L'exploitation immense que la PHARMACIE
fait fait de son ESSENCE DE SELSEPARILLE
France et à l'étranger, lui permet de la livrer
prix de cinq francs le flacon. Si les flacons pris
fois (surtout) convenable pour une maladie aigüe
et récent, et vingt-sept francs si le lieu de trente
ballage, un franc). Paiement à la livraison
contre affranchir. On reprend le flacon vide de
20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire
rachèterait les flacons vides ferait soupçonner d'

mauvais foi. Chaque flacon porte sur le bouchon le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons imitations grossières de *l'Essence de Saiegar* de la pharmacie Colbert, dont la réputation a excité la cupidité.

Agent-Général pour le Canada: M. LÉGER BROSSEAU, à Québec.

Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris. Québec, 14 juillet 1865.

SOIREEES D'AUTOMNES ou
LA RELIGION PROUVÉE aux gens du monde,
A. F. MAUROY. —
A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
7, rue Buade,
Haute-Ville.

CONDITIONS
DU
COURRIER DU CANADA
—
Prix de l'Abonnement :

(Invariablement d'avance.)			
CANADA	— Un an.....	\$	50
do	Six mois.....	\$	25
do	Trois mois.....	\$	12 1/2
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE	— Un an.....	\$	100
NOUVELLE-ÉCOSSE,	} Six mois.....	\$	50
NOUVEAU-BRUNSWICK,			
ANGLETERRE,	} Trois mois.....	\$	25
FRANCE			
— Un an.....		fr	50
do	Six mois.....	fr	25
do	Trois mois.....	fr	12 1/2

Tarif des Annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous..... \$00.50c
Pour chaque insertion subséquente..... 00.12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue seront insérées à raison de 8cts. par ligne la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

Reclames :— 20 CENTS la ligne.

Tout ce qui a rapport à la rédaction être adressé à M. E. RENAULT.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations doivent être adressées à M. LÉGER BROUSSEAU, Propriétaire, No. 7 Buade, vis-à-vis le Presbytère, (Franco.)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

Léger Brousseau,

Editeur Propriétaire,

7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère.